

Modifications de règlements 2023 – Titre 2 : Epreuves sur route

(entre en vigueur le 1.01.23)

§3 Déroulement de l'épreuve

Développement

2.2.023 B Pour les Hommes Juniors et pour les Femmes Juniors, le développement maximum autorisé est de 7,93 mètres et 7,32 mètres pour les U17 Hommes et Femmes **lors des épreuves du calendrier national et régional et pendant les championnats nationaux**. Cette limitation est seulement d'application lors des épreuves route, NON applicable pour les épreuves cyclo-cross, épreuves sur piste (pignon fixe) et les épreuves VTT.

Ajout à l'article 2.3.018 B

Briefing CB

La réunion des chefs d'équipe pour le CB dames et hommes juniors, pour le CB élite 2 et U23, organisés le même jour, ont lieu à des moments différents, compte tenu des aspects suivants:

- Les équipes & provinces présentes à l'heure à la première réunion des chefs d'équipe du jour sont considérées comme présente pour le tirage au sort des voitures de la 2^e réunion des chefs d'équipe.
- Le président du jury de la première course transmet les noms des équipes & provinces présentes au président du jury de la deuxième course.

102.1 Conditions particulières concernant certaines catégories de membres Catégories et compétitions

Epreuves Interclubs

Droit d'inscription:

- € 7 + € 5 garantie dossard et plaque de cadre

(Les coureurs qui n'ont pas une licence Belge paient 5 € de droits d'inscription supplémentaires en tant que contribution pour l'assurance RC et assistance juridique)

102.4 Epreuves interclubs et par étapes du calendrier national

Nombre de jours de course autorisés dans des épreuves par étapes du calendrier national, avec l'accord préalable de la commission route nationale :

- U17 (2.17 et 2.16D): **minimum 3 jours, maximum 4 jours;**
- Juniors (2.14 et 2.16J) : **minimum 3, maximum 5 jours ;**
- Elites s/c et espoirs : **minimum 3, maximum 6 jours.**

Si une course par étapes se déroule sur le nombre maximum de jours permis, au moins une journée de course doit être organisée sous forme d'un contre-la-montre individuel ou par équipes.

1 jour avant l'épreuve par étapes ET 3 jours après la dernière étape disputée, un coureur **U17 & junior** ne peut pas participer à des épreuves. **Pour les U17 pour les courses par étapes à partir de 3 jours et pour les juniors à partir de 4 jours. Si l'épreuve par étapes de la catégorie concernée comporte moins de jours de course que ceux décrits ci-dessus, la période de repos ne doit pas être respectée.**

Chaque organisateur doit envoyer pour approbation son guide technique et le règlement de l'épreuve au plus tard deux mois précédant son organisation, au coordinateur provincial de la commission RPC et au président du jury désigné.

102.14

Véhicules dans les épreuves sur route

La Commission route est parvenue à un accord sur les points suivants. La rédaction finale du règlement sera présentée au conseil d'administration en novembre.

Les personnes suivantes doivent suivre une formation en trois parties :

- les directeurs sportifs des équipes Continentales UCI ou des équipes Continentales Femmes UCI introduisant leur première demande de licence
- les chefs d'équipe de club qui présentent leur première demande de licence
- **les chefs d'équipe/directeurs sportifs qui n'ont pas eu de licence de chef d'équipe/directeur sportif depuis plus de 3 années civiles :**
 - 1) Une formation théorique
 - 2) Un test écrit
 - 3) Une période de stage : le candidat chef d'équipe/directeur sportif fera un stage pendant 5 épreuves (**2 courses en tant que passager suivies de 3 courses au volant**), (portant une licence provisoire) sous la direction d'un chef d'équipe/directeur sportif expérimenté qui dispose d'une licence. A l'issue de chaque épreuve, le candidat chef d'équipe sera évalué par son accompagnateur de stage et également par le Président du Jury.

Stage d'évaluation positive -> délivrance d'un licence définitif

Évaluation négative du stage -> interrompre le stage et rédiger un rapport approfondi qui peut donner lieu à une évaluation négative.

Si le document de stage s'avère être faux/frauduleux, il sera transmis à la commission disciplinaire.

les courses contre la montre ne sont pas éligibles en tant que journée de stage.

La durée du stage peut aller jusqu'à deux saisons.

112 B

Barème des pénalités spécifiquement belges

Barème des pénalités règlement administratif

112.51	Candidat chef d'équipe/directeur sportif dont le document de stage a été falsifié ou s'avère frauduleux.	<ul style="list-style-type: none">➤ Fin du stage➤ Ne peut pas recommencer les cycles pour obtenir une licence de chef d'équipe/directeur sportif pendant une période de 3 années civiles.
---------------	--	--